

COMMUNE DE LINXE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le quatorze septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : lundi 11 septembre 2023

Présents:

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Cédric CHATON, Carine DUPUY, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUZE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents:

Pouvoirs:

Pierre SANCHEZ a donné pouvoir à M. CHATON; Marc VERNIER a donné pouvoir à Mme DURAN

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 13

Pouvoirs 2

Votants 14

N° DEL20230914-009

LOTISSEMENT GRAN JAN - VENTE LOT NUMERO 18

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 14 avril 2023 et du 7 juillet 2023 qui déterminent le prix de vente des lots et les conditions qui régissent le lotissement communal GRAN JAN.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2023 portant sur la dénomination des voies du lotissement GRAN JAN

VU l'avis favorable en date du 23 juin 2023 de la Commission lotissement en charge de l'attribution des lots du lotissement communal GRAN JAN,

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, qu'une offre d'achat a été déposée par madame LAFITTE Sylvie pour le lot n°18 du lotissement communal GRAN JAN, sise 22 Rue des Ortolans, d'une contenance de 550 m².

L'offre d'achat suivante a été formulée :

Numéro du lot	18
Référence cadastrale	A498 (Parcelle d'origine)
Surface en m ²	550
Prix HT au m ²	70 €.

ID: 040-214001554-20230914-230914H1424H1-DE

Prix TTC au m 2 84 € Prix TTC du lot 46 200€

Adresse du terrain_____ 22 rue des Ortolans 40260 LINXE

Pour rappel, ce futur acquéreur a accepté les conditions des délibérations créant le lotissement communal GRAN JAN.

Cette vente est soumise aux droits d'enregistrement qui seront payés par l'acquéreur, ainsi que les frais liés à l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

AUTORISER Monsieur le Maire à accepter l'offre d'achat ci-dessus,

ARTICLE 2 -

DESIGNER la SCP PETGES - Etude notariale de Maître François PETGES et Maître Stéphane PETGES, Notaires associés, située au 302, Rue du Juston des actes de cession

ARTICLE 3 -

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes de cession et l'acte authentique

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ((Dominique ROBERT n'a pas pris part au vote)).

Signé le ,
15 SEP. 2023

La secrétaire de secrancer

Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.